

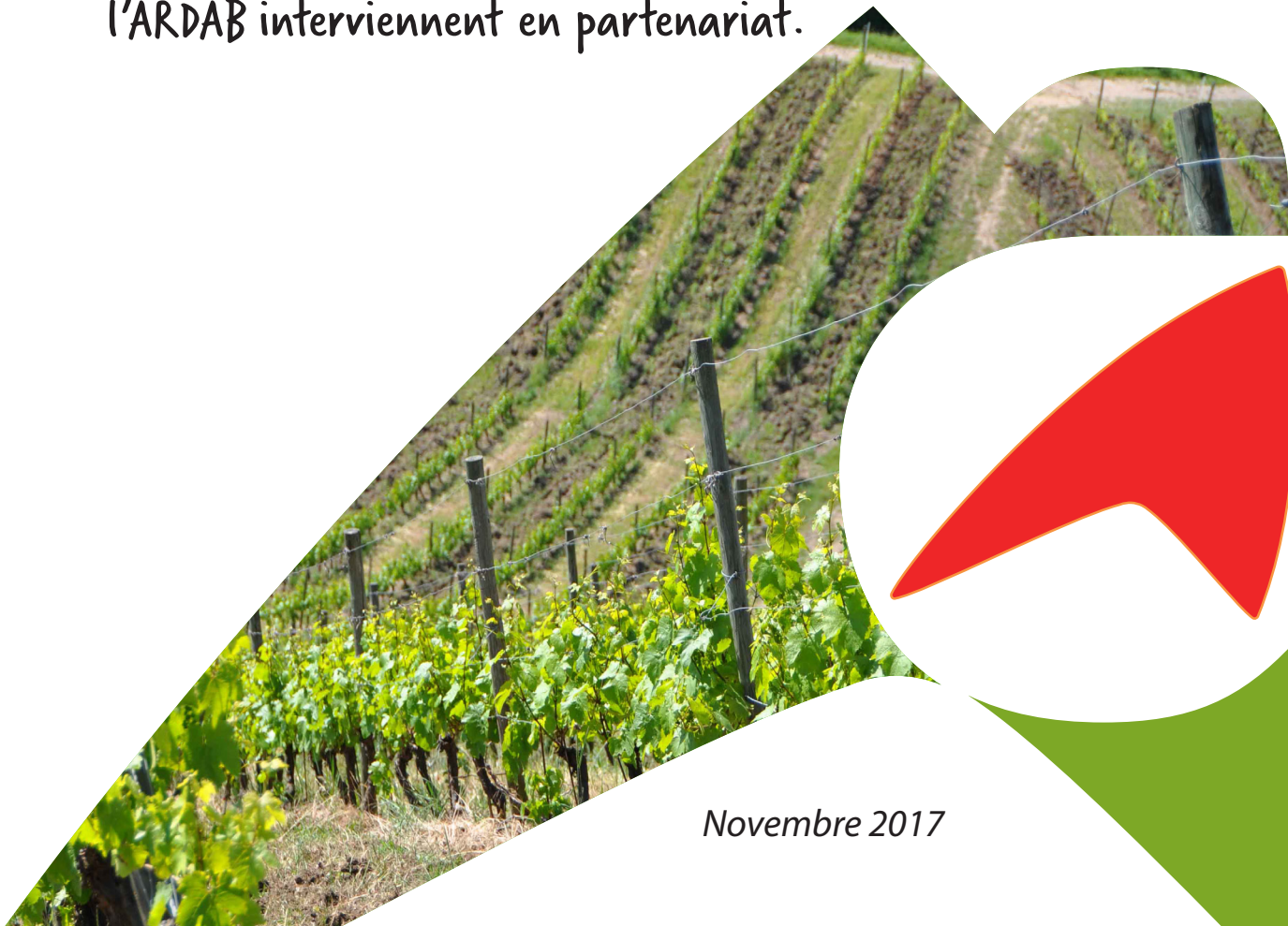
L'agriculture Bio dans la Loire

2017



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE

Pour accompagner les candidats à une conversion vers l'agriculture biologique, la Chambre d'agriculture de la Loire et l'ARDAB interviennent en partenariat.



Novembre 2017

ETATS DES LIEUX DE L'AGRICULTURE

Ces 10 dernières années

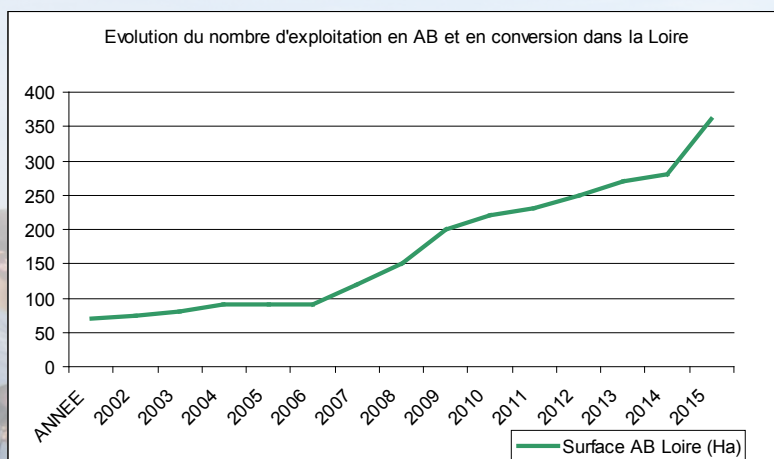
2016

Le nombre de fermes a été multiplié par **3.6** sur le département de la Loire.

Sur l'année 2016 la progression est de **+ 6 %**, l'augmentation continue on dénombre à ce jour :

➤ 422 producteurs certifiés Bio ou en phase de conversion.

Nombre d'exploitations agricoles en AB dans la Loire

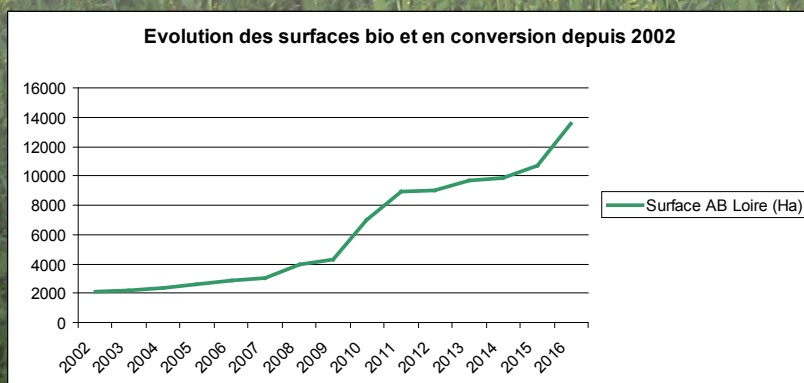


Source Agence Bio

Surfaces AB dans la Loire

Les surfaces en agriculture biologique suivent cette progression, elle représente **6.7 %** de la Surface Agricole Utile du département.

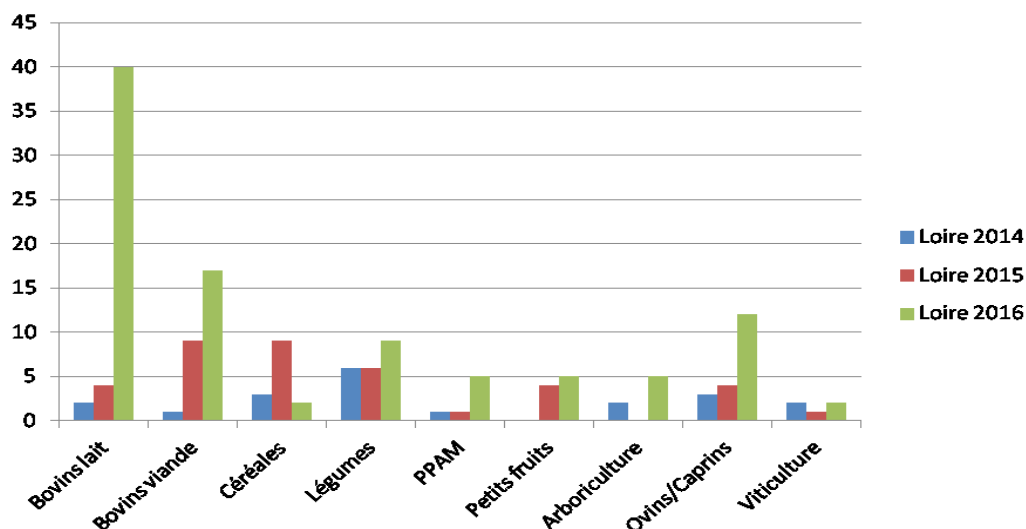
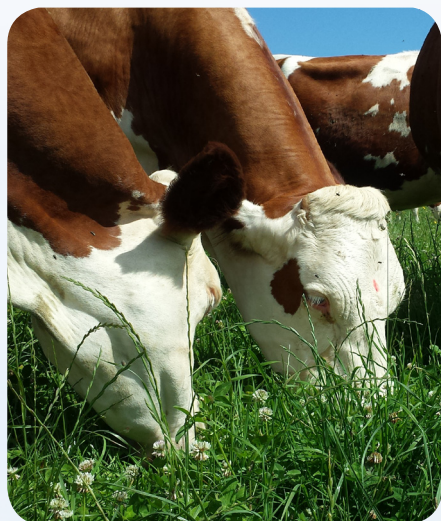
Nombre des surfaces en bio et en conversion depuis 2002



Source Agence Bio

AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA LOIRE

Dynamique de conversion de la Loire



La plus forte dynamique de conversion concerne les bovins laitiers et allaitants.

Dans le département, les filières longues (lait, viande, aviculture...) sont motrices dans le développement de l'agriculture biologique pour satisfaire une demande du marché toujours croissante.

Les partenaires amonts (fournisseurs d'aliment ...) et les opérateurs de la filière bio aval (transformateurs et distributeurs) sont acteurs dans le développement de l'agriculture biologique en assurant aux agriculteurs des moyens de production et des débouchés valorisant les produits bio.

Nombre d'animaux dans les exploitations Bio de la Loire

2016

		Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Brebis laitières	Chèvres	Truies	Poulets de chair	Poules pondeuses	Ruches
03	ALLIER	4 298	318	4 716	192	338	220	564 005	207 579	2
15	CANTAL	2 608	1 379	575	162	56	12	1 300	3 741	531
43	HAUTE-LOIRE	1 758	2 146	5 711	907	771	28	65 164	45 265	3 532
63	PUY-DE-DOME	1 835	1 154	2 218	417	179	98	304 886	14 086	1 904
01	AIN	884	714	1 072	280	862	3	5 335	18 066	275
07	ARDECHE	956	573	2 982	902	1 917	47	66 506	117 530	4 863
26	DROME	453	657	9 248	1 007	3 223	38	210 698	243 240	3 191
38	ISERE	1 277	1 083	3 049	704	943	60	41 670	24 722	4 758
42	LOIRE	901	3 279	1 128	364	1 295	48	173 225	49 969	1 829
69	RHONE	550	794	901	c	660	c	21 770	7 622	400
73	SAVOIE	40	448	20	235	508	c	c	1 844	1 703
74	HAUTE-SAVOIE	48	716	210	360	306	c	500	11 380	701
AUVERGNE-RHONE-ALPES		15 608	13 261	31 830	5 625	11 058	554	1 455 115	745 044	23 689
Evol./15		8%	3%	0%	15%	16%	-3%	5%	-1%	-3%



La Loire est le **premier département** de la région Auvergne Rhône-Alpes en nombre de vaches laitières Bio avec **3 300 VL.**

LES ETAPES POUR REUSSIR SA CONVERSION

Contacts à prendre pour vous aider

➤ Point accueil bio à la Chambre d'agriculture de la Loire au **04 77 91 43 02**. Vous serez orienté vers un conseiller spécialisé pour les productions qui vous concernent.

➤ Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture de la Loire : Marie-Laure BERCHOUX vous répondra au **04 77 91 43 26**.



L'évolution vers l'agriculture biologique se fait par les conversions d'exploitations conventionnelles sur décisions du (ou des) chef(s) d'exploitation et aussi par les installations.

Le Point Accueil Installation permet d'accompagner tous les porteurs de projets.

Pour aider les porteurs de projets à prendre une décision

➤ Pour de plus amples information un rendez-vous personnalisé est possible avec un conseiller dans le cadre de « rencontre info Bio ».

➤ Pour les exploitations d'élevage : des stage d'initiation à l'agriculture biologique « Convertir mon élevage à l'agriculture biologique : pourquoi pas ? » sont régulièrement proposée dans le cadre d'un partenariat entre la Chambre d'Agriculture et l'ARDAB. Cette formation est un outil d'aide à la décision destiné aux éleveurs qui se demandent si l'Agriculture Biologique est possible sur leur exploitation et qui souhaitent réfléchir à une éventuelle démarche de conversion. Elle permet de répondre collectivement aux questions sur l'élevage en agriculture biologique et la réglementation correspondante que se posent les porteurs de projet.

LES ETAPES POUR REUSSIR SA CONVERSION

Pour aller plus loin dans la démarche

Vous pouvez ensuite vous engager dans la réalisation d'une étude individualisée de conversion. En fonction de l'impact de la conversion sur le système d'exploitation 2 solutions sont proposées aux candidats à la conversion selon les besoins... l'étude projet de conversion ou l'étude de faisabilité. Elles sont réalisées conjointement par un conseiller de la Chambre d'agriculture et un de l'ARDAB.

▲ **Etude de projet de conversion à l'agriculture biologique**

Une étude approfondie est proposée, elle permet aux producteurs d'évaluer le plus précisément possible les conséquences d'une conversion bio de son exploitation. Il s'agit de réaliser des analyses et simulations technico-économiques sur la base de 1 ou 2 scénarios de conversion. Cette étude est donc préconisée dans les cas où la conversion aura un impact important sur la gestion globale de l'exploitation.

▲ **Etude de faisabilité de conversion à l'agriculture biologique**

L'étude de faisabilité ne comporte qu'un état des lieux, ne fait pas de préconisations techniques, d'analyse économique approfondie, d'élaboration de scénarios, de choix des itinéraires techniques ou des conduites des cultures et conduite des élevages ni d'analyse de débouché. Elle permet à l'agriculteur d'être conforté ou non dans la poursuite de son projet. Cette étude est adaptée pour les projets avec peu d'impact sur les pratiques et la conduite technico-économique des exploitations. Ce parcours avant conversion permet d'appréhender au mieux son projet de conversion, à l'issue de ces étapes les candidats décident ou pas de faire le pas vers la conversion de leur exploitation.

▲ **Le suivi post conversion**

La Chambre d'agriculture de la Loire propose un suivi post conversion individuel ou collectif, dans le cadre d'une prestation pour accompagner le calage du nouveau système d'exploitation pendant les premières années de conversion.

Les formations proposées

Certaines formations sont spécifiques pour des exploitants ayant fait le choix de s'engager dans la production biologique :

- ▲ Pour ceux en phase de conversion : «Réussir sa conversion bio en améliorant ses pratiques agronomiques».
- ▲ Pour ceux susceptibles d'être de futur porteurs de projet d'installation en AB, se posant des questions

et souhaitant un premier éclairage sur la production biologique : «Idéal au projet : demain je m'installe en Bio» (productions végétales ou productions animales)

D'autres sont particulièrement bien adaptées aux exploitants convertis ou en cours de conversion à l'agriculture biologique et sont ouvertes à l'ensemble des agriculteurs :

- ▲ J'observe et j'interprète le comportement de mes vaches au quotidien et lors du vêlage.
- ▲ Apprendre à reconnaître et à comprendre les «signes de vaches», individuellement et à l'échelle du troupeau.
- ▲ Je découvre des méthodes alternatives pour soigner mon troupeau laitier et allaitant.
- ▲ Je perfectionne ma pratique des soins alternatifs en élevage.
- ▲ Je gère ma prairie techniquement et économiquement.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE

www.terresdeloire.fr

Vous cherchez une formation ?

Différentes formations intéressantes pour les producteurs Bio vous sont proposées sur des thématiques d'élevage et d'agronomie ou encore d'aromathérapie et phytothérapie.



Ne cherchez plus ! vous trouverez le calendrier sur <http://www.terresdeloire.fr/cahiers-techniques/formation.html>

Connectez-vous sur Terresdeloire.fr
puis cliquez sur la rubrique à gauche
« Formations »

Une mine d'informations
mise à votre disposition et régulièrement actualisée !

Produits Fermiers
Diagnostics Formations
Identification Co-Compostage
Méteils Foncier
Viticulture Elevage Laitier Certiphyto
Fourrages Traite
ZVN Irrigation
Juridique



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Feurs / Perreux
Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12
E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr



La Chambre d'Agriculture de la Loire est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.